



L'ACADÉMIE DE  
LA FRANCHISE

### Nouveau règlement sur les données personnelles, comment vous préparer ?

En tant qu'enseigne organisée en réseau, vous collectez et traitez des données personnelles permettant d'identifier vos clients, prospects, franchisés, salariés. Parce que le nouveau règlement RGPD offre de nouveaux droits pour les personnes physiques et de nouvelles obligations pour les acteurs du traitement de données personnelles, les réseaux doivent nécessairement intégrer un nouvel état d'esprit et développer une stratégie et des pratiques organisationnelles conformes.

#### OBJECTIFS

- Comprendre quel est l'impact de la nouvelle réglementation européenne sur votre activité de réseau
- Identifier les enjeux auxquels vous devez faire face pour organiser vos relations avec votre réseau
- Réfléchir sur des orientations pragmatiques en termes d'adaptation et/ou mise en place de process internes et gestion des risques en fonction de l'organisation de votre réseau
- Vous approprier des outils opérationnels pour vous mettre en conformité et adapter votre gouvernance des datas sur le long terme

#### CETTE FORMATION S'ADRESSE

Aux dirigeants et directeurs de réseaux, responsables juridiques, responsables financiers, directeurs franchise et toute personne impliquée de manière opérationnelle dans le traitement des données d'un réseau de distribution, quel que soit sa taille.

#### PROGRAMME

1. **Panorama de la réforme**
2. **Impact du RGPD pour les réseaux**
  - **Dans la relation "Enseigne - Client"**  
Comment rassurer ses clients et montrer l'esprit éthique de l'enseigne tout en étant conforme sur le plan juridique ?
  - **Dans la relation "Franchiseur - Franchisé"**  
Dans quelle mesure le franchiseur est-il responsable ou doit-il s'intéresser au traitement des données par ses franchisés ?
3. **Actions à mettre en place ? Etapes majeures de la mise en conformité ?**
  - Organiser sa sécurité juridique : Inventaire - Analyse juridique
  - Organiser sa sécurité informatique
  - Mettre en œuvre sa conformité
  - Établir la documentation et les process : *Constituer son registre des traitements / Définir la politique Privacy de l'enseigne / Fixer les bonnes pratiques pour les franchisés*
  - Organiser la pérennité de la conformité
4. **Exercice d'application**
  - Compléter sa trame d'inventaire pour le traitement des données clients
  - Choisir les actions prioritaires

#### LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Une formation conçue par un expert de la franchise et des réseaux pour apporter des réponses pragmatiques directement adaptées aux réseaux de franchise
- Une approche positive et concrète pour mettre en œuvre les actions véritablement essentielles
- Des outils opérationnels pour agir à l'issue de la formation

#### MODALITÉS PRATIQUES

##### Durée :

1 jour

##### Lieu :

FFF - 29, bld de Courcelles  
75008 Paris

##### Prix :

- 400€ HT (480€ TTC) pour les adhérents à la FFF
- 500€ HT (600€ TTC) pour les non adhérents

##### Contact :

Boris Flèche :  
b.fleche@franchise-fff.com

ou sur le site :

[www.formation-franchise.com](http://www.formation-franchise.com)

#### DATES

- 25 Juin 2018

## ENSEIGNE

(sauf formation « devenir franchisé »)

- Nom : .....
- Raison sociale (si différente) : .....
- Adresse : .....
- Tél. :           ■ Fax :
- Responsable de la formation (ou de l'inscription) : .....

## PARTICIPANT

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Fonction : .....
- E mail : .....
- Tél. :
- Formation choisie : .....  
.....
- Dates de la formation / promo : .....
- Prix (voir catalogue) : .....

## PARTICIPANT

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Fonction : .....
- E mail : .....
- Tél. :
- Formation choisie : .....  
.....
- Dates de la formation / promo : .....
- Prix (voir catalogue) : .....

## RÈGLEMENT

- Nom et adresse de facturation : .....  
.....  
.....

« Afin de permettre la création de leur dossier, et de leur faire bénéficier de l'ensemble de ses offres de formation, la société FFF SERVICES doit nécessairement traiter et collecter les données personnelles de ses stagiaires. Ces données pourront être transmises à la Fédération Française de la Franchise, et le cas échéant à certains prestataires et/ou partenaires de la Fédération. Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous pouvez contacter l'adresse suivante : [info@franchise-fff.com](mailto:info@franchise-fff.com), en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse ».

Date : .....

Cachet de l'entreprise :

Signature :

# MODALITÉS PRATIQUES

## INFORMATIONS PRATIQUES

Les inscriptions se font en renvoyant le bon d'inscription par :

**e-mail** : info@franchise-fff.com ou b.fleche@franchise-fff.com

**fax** au 01 53 75 22 20

**courrier à l'adresse de la FFF**

29, boulevard de Courcelles - 75008 Paris

## CONDITIONS ET MOYENS DE PAIEMENT

**Pour être prise en compte, votre inscription devra être accompagnée de son règlement :**

- Par chèque à l'ordre de FFF Services
- Par virement à notre banque : LCL, Agence Centrale 0561 - Compte n° 30002 00561 0000448563R 52

A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de Convention de formation simplifiée. La FFF est immatriculée au service de la formation continue sous le n° 11 75 153 33 75. Une prise en charge peut-être faite par un OPCA (organismes paritaires collecteurs agréés). Il appartient au bénéficiaire d'accomplir toutes les formalités administratives vis-à-vis de cet organisme. En outre, en cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au client.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

- Vous recevrez, à réception de votre inscription, une convocation qui précise les dates, horaires et lieu de formation.
- Toutes les sessions de formation (sauf précisions ultérieures) se déroulent dans les locaux de la FFF, 29, boulevard de Courcelles - 75008 Paris. Elles se tiennent de 9h00 à 17h00 ou de 9h30 à 17h30.
- Le café d'accueil, les pauses cafés et le déjeuner sont pris entre les formateurs et les participants sur le lieu de la formation ou à proximité et **sont compris dans les frais d'inscription**.

## ANNULATIONS ET REPORTS

- Formulées par écrit, les annulations donnent lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50% du montant de la participation, ou 100% en cas d'annulation 48h ouvrées avant, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire.
- La FFF se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre de participants est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés, ou à votre convenance, un avoir sera émis.
- La FFF se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu du programme ou les animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.
- La FFF accepte **un seul report** de participation du stagiaire à condition que la demande soit formulée par écrit minimum 7 jours avant la formation. Toute annulation d'une formation reportée ne donnera lieu à aucun remboursement.